

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 6 décembre 2021

Table des matières

1. Appel.....	3
2. Approbation de l'ordre du jour	3
4. Communications du Bureau	3
5. Communications de la Municipalité	4
6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales.	5
7. Préavis municipal No 22/2021 : Budget 2022.	5
8. Préavis municipal No 23/2021 : Compétence à accorder à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant la législature 2021-2026.....	9
9. Préavis municipal No 24/2021 : Demande d'un contrat de parc entre la Commune et l'Association Parc naturel régional Jura Vaudois.....	10
10. Préavis municipal No 25/2021 : Demande de crédit de CHF 20'000.00 TTC pour le remplacement de l'infrastructure téléphonique.	11
11. Divers et propositions individuelles	11
12. Annonce de préavis futurs.....	15

1. Appel

Le Président accueille les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi que le public en leur souhaitant la bienvenue.

Le Président informe que la secrétaire Nathalie Gay est excusée car elle est atteinte du COVID et est donc en isolement. La secrétaire suppléante Mme Maryline Thalmann Giavina est également absente.

Mme Eliane Badan procède à l'appel en l'absence de la secrétaire : 45 conseillers sont présents et 10 sont excusés. Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet à approbation l'ordre du jour avec deux modifications :

1. La suppression du point « 3. *Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 15 novembre 2021* ». Ce PV ainsi que celui de la présente séance seront soumis à l'approbation lors du conseil communal du 28 mars 2022.
2. L'ajout de la motion de M. Michel Augsburger au point 11.

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité (44 oui, 0 non et 0 abstention).

4. Communications du Bureau

Le Président excuse donc Mme Nathalie Gay secrétaire du conseil qui fera le PV sur la base des enregistrements qui lui seront remis.

Votations fédérales du 28 novembre : tout s'est bien déroulé avec un beau taux de participation de 69.4% et des résultats conformes à la tendance nationale.

Le Président profite pour informer l'assemblée que suite à la révision de la loi, dès le 1^{er} janvier 2022, le bureau de vote sera ouvert de 10h00 à 11h00 et non plus de 09h00 à 10h00. Il encourage les conseillers à communiquer cette information aux habitants si l'occasion se présente.

Commissions permanentes : les membres ont tous reçu un e-mail du bureau les enjoignant à communiquer les vacances qu'ils ont pu avoir de juin à décembre afin que celles-ci passent encore sur l'année 2021. Le Président demande à ceux qui ne l'auraient pas encore fait de le faire d'ici le 14 décembre car c'est le délai qui a été fixé par la commune.

5. Communications de la Municipalité

Mme Louise Schweizer, syndique : Elle regrette d'avoir dû annuler la fondue du dernier conseil, ce n'est que partie remise.

Situation sanitaire : notre commune suit les recommandations fédérales et instaure le port du masque en extérieur obligatoire. Le secrétariat de l'administration communale reste ouvert. Le secrétariat des infrastructures reste également ouvert mais uniquement sur rendez-vous.

Ressources humaines : Mme la Syndique annonce deux démissions au sein du personnel communal. M. Guillaume Obez, adjoint au chef de service des infrastructures et responsable de la police des constructions, qui nous quittera le 1^{er} mars pour la Commune de Saint-Cergue et M. Christian Vuillomenet, chef du service des infrastructures dont le départ était prévu.

Fenêtres de l'Avent : elles sont maintenues et la Syndique encourage les personnes à profiter de cette opportunité tout en prenant soin d'eux et en respectant les mesures sanitaires.

M. Nicolas Ray, municipal : Il remercie par avance l'assemblée d'accorder le droit de parole à la boursière communale, Mme Odette D'Onofrio Vuille, afin qu'elle puisse répondre aux éventuelles questions relatives au budget 2022. Il a trois informations à donner :

Noël villageois : le « *plan A* » qui consistait à mettre des stands dans la salle a bien évidemment dû être abandonné. Le « *plan B* » serait envisageable dans la cour de l'école mais il est très dépendant du temps qu'il fera ce jour-là car il est prévu de faire un Noël villageois le 22 au soir dans la cour derrière l'école avec des chants et un peu de vin chaud, avec la visite du Père Noël. Pas de pâtisseries car cela nous est interdit. Comme expliqué précédemment, ce projet ne pourra pas se faire en cas de pluie ou de neige, notamment à cause de l'impossibilité d'installer la scène et une sono. Si le « *plan B* » devait être annulé, il reste toutefois un « *plan C* » qui consisterait à une visite du Père Noël dans la cour le 22 décembre pendant la pause des enfants afin d'au moins pouvoir leur distribuer quelque chose pour ce Noël. Les parents recevront les informations via l'agenda.

Covid : plusieurs parents ont reçu un courrier de la direction de l'EPSGE leur notifiant que des cas Covid se répandent au sein de l'établissement. Les noms des personnes concernées ne sont pas connus à cause de la protection des données. La Commune suit la situation au mieux et la communication avec les écoles est bonne.

Wifi : le wifi public au CCS est enfin disponible, il s'appelle « CCS » et le code à disposition des membres du Conseil est « 88738087 ».

M. Christian Dugon, municipal, a deux communications à partager :

1. Une soirée d'information publique organisée par le SIDEMO (Société intercommunale pour l'exploitation des eaux du Montant), assemblée qui s'est tenue à Genolier, avec la participation du Professeur Parriaux et de Monsieur Grossenbacher, ingénieur, qui soulignent l'importance des recherches d'eau dans la nappe profonde de la zone de la Cézille, captages qui permettront de subvenir à un apport supplémentaire à la station du Montant.

2. Le 2 décembre s'est tenue l'assemblée de l'Association intercommunale pour l'exploitation d'un hangar à plaquettes (ACP). Lors de cette séance, ont été acceptés : le préavis concernant le budget 2022, la demande d'autorisation d'investissement de maximum Frs 30'000.00, l'autorisation générale de plaider ainsi que les compétences financières du comité de direction.

M. Denis Berger, municipal : pas de communication

M. Yann Muffat, municipal : concernant l'urbanisme, nous avons rencontré la DGPE le 28 novembre et, dès leur retour, nous tiendrons informé la commission de l'Urbanisme et le Conseil communal.

6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales.

APEC : **M. Pascal Voutat** n'a pas de communication.

AISGE : **Mme Jacqueline Burbidge Rainsley** informe que la prochaine séance aura lieu au mois d'avril 2022.

CICR : **M. Philippe Esseiva** n'a pas de communication si ce n'est qu'il attend la suite de l'épisode le 15 décembre.

RAT : **Mme Gwendoline Nydegger** informe que la prochaine séance se tiendra le 12 avril 2022 à Saint-George.

Commission du Feu / CIA SDIS Nyon-Dôle / ORPC : **M. François Esselborn** n'a pas de communication.

7. Préavis municipal No 22/2021 : Budget 2022.

Complément d'information apporté par la Municipalité :

M. Nicolas Ray espère que nous pourrions avoir une année 2022 durant laquelle nous pourrions travailler à fond, non pas comme ces deux dernières années où quasiment tout était à l'arrêt. Il y a donc beaucoup de travail prévu en 2022, les besoins de l'administration

sont en hausse, en effet de plus en plus de nouvelles tâches administratives sont demandées.

Le problème de notre commune est principalement les investissements. Nous n'avons pas les moyens de financer nos investissements et nous serons donc obligés de faire recours à des emprunts. La marge d'autofinancement brute ne suffit pas à couvrir l'ensemble des investissements des cinq prochaines années.

M. Ray remercie la commission des finances pour l'excellente collaboration qu'il y a eu de part et d'autre. Il informe également que la Municipalité ne s'opposera pas aux amendements demandés par la commission des finances.

M. Didier Hermann pour la commission des finances :

Considérant que :

- a) Les charges prévues par le budget après amendements sont acceptables ;
- b) L'affectation des ressources paraît adéquate en regard des charges connues et aux besoins de notre commune ;
- c) les revenus semblent estimés de façon réaliste ;

La commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le budget tel qu'amendé avec des charges pour CHF 19'434'539.00 et des revenus pour CHF 19'361'937.00 soit un excédent de charges de CHF 72'602.00.

Le Président ouvre la discussion en proposant à l'assemblée de procéder par dicastère en s'arrêtant au minimum à chacun des sept amendements proposés qui devront être votés.

102.3011.00 (Municipalité) : 1^{er} amendement proposé par la commission des finances : Réduction du poste salaire des municipaux de Frs 24'079.00 afin de revenir au montant du budget de 2021.

➔ Amendement accepté à la majorité avec 37 oui, 4 non et 3 abstentions.

11.3011.00 (Administration) : 2^{ème} amendement proposé par la commission des finances : Réduction d'un quart de la nouvelle ressource soit Frs 38'525.00.

➔ Amendement accepté à la majorité avec 37 oui, 2 non et 5 abstentions.

1405.3526.00 (Relations extérieures, développement économique, Région de Nyon) : 3^{ème} amendement proposé par la commission des finances : Réduction de la participation DISREN basée sur les deux dernières années (1/2 point d'impôts) soit un montant de Frs 88'500.00.

Précision de **M. Nicolas Ray** : chaque commune contribue aux projets du DISREN au maximum à hauteur d'un point d'impôts (Frs 179'000.00 en ce qui nous concerne). La commission des finances, il y a quelques années, avait demandé très justement de faire figurer ce montant dans le budget, ce qui a été fait. Il s'est révélé au fil du temps que la Région Nyon ne nous demandait jamais ce montant de participation-là. En effet, notre contribution s'élève chaque année tout au plus à 1/3 de point d'impôt. Il faut simplement rester conscients qu'en diminuant ce montant au budget annuel, cela ne signifie pas que nous serions dispensés de payer un montant plus élevé le jour où Région Nyon nous le demanderait.

→ Amendement accepté à l'unanimité avec 42 oui, 0 non et 2 abstentions.

18. (Transports publics) : **M. Didier Hermann**, au nom de la commission des finances, intervient en partageant son inquiétude de voir que cette facture augmente de 50% en une année. C'est alarmant.

M. Nicolas Ray répond que cette augmentation sera à couvrir le déficit des transports publics durant la crise COVID car c'est le canton et les communes qui doivent prendre en charge les pertes. Une initiative a été déposée au le Grand Conseil pour soulager les communes d'une partie de cette nouvelle charge. Une partie de ce montant devrait nous être retirée, mais nous ne savons pas encore à ce jour quelles en seront les modalités ni même le montant. Par mesure de prudence, le montant entier de la facture figure au budget en attendant d'en savoir plus.

22.3520.00 (Service Financier) : 4^{ème} amendement proposé par la commission des finances : Réduction des acomptes de péréquation à Frs 3'248'400.00.

Précision de **M. Nicolas Ray** : les chiffres figurant au budget sont ceux que nous avons reçus lors de l'établissement de ce dernier et la rencontre avec la commission des finances. Entre temps, le canton nous a informé qu'il estimait que nos charges péréquatives baisseraient d'environ Frs 500'000.00. La Municipalité a pris note de ce courrier et a décidé de ne pas modifier le montant de la charge péréquative par prudence encore une fois. En effet, ce montant peut être de Frs 500'000.00 en moins aujourd'hui et de Frs 750'000.00 en plus demain. Il a donc semblé opportun à la Municipalité de conserver les chiffres émis lors de l'établissement du budget tout en tenant informé la commission des finances de la réception du courrier du canton et de son contenu tout en leur laissant de choix de demander une diminution de ce montant au budget, ce qu'ils ont fait. A noter aussi qu'au long de ces dernières années, la facture péréquative a toujours été plus élevée que ce que prédisait le Canton (sauf l'année dernière où toutes les communes ont reçu de gros montants en retour à cause de la crise sanitaire).

M. Didier Hermann, pour la commission des finances, a bien pris note des éléments apportés par la Municipalité et est tout à fait en accord avec le principe de précaution. Cependant, la commission des finances ayant constaté que la différence entre les deux montants (celui budgété et celui annoncé par la Canton) était de Frs 500'000.00, il lui a paru acceptable de proposer de réduire de Frs 300'000.00 le montant figurant au budget, tout

en sachant qu'avec cette diminution, nous sommes encore au-dessus de la prévision du Canton de Frs 200'000.00.

→ Amendement accepté à l'unanimité avec 42 oui, 0 non et 2 abstentions.

[3201.4361.00 \(Forêts\)](#) : 5^{ème} amendement proposé par la commission des finances : Augmentation de Frs 50'000.00 du remboursement APG et IJM pour les bûcherons.

M. Didier Hermann, pour la commission des finances, précise que cette demande concerne l'augmentation des charges prévues pour le secteur de la forêt pour pallier aux deux absences qui sont prévues l'année prochaine. A l'établissement du budget, nous n'avions pas les chiffres de ce que nous allons toucher en termes de produit (assurances) et cette demande d'amendement fait suite aux nouvelles informations reçues entre temps.

→ Amendement accepté à l'unanimité avec 42 oui, 0 non et 2 abstentions.

[60.3511.00 \(Police-Administration\)](#) : 6^{ème} amendement proposé par la commission des finances : Augmentation des charges de la Police pour un montant de Frs 6'471.00.

M. Nicolas Ray informe qu'il s'agit d'une communication du Canton qui informe notre commune de l'augmentation de ces charges, il s'agit donc de reporter ce montant sur le budget.

→ Amendement accepté à l'unanimité avec 41 oui, 0 non et 3 abstentions.

[72.3515.03 \(Prévoyance sociale\)](#) : 7^{ème} amendement proposé par la commission des finances : Diminution de la facture sociale à Frs 3'500'00.00.

Cf. amendement n°4 au sujet du poste 22.3520.00

→ Amendement accepté à l'unanimité avec 43 oui, 0 non et 1 abstention.

M. Nicolas Ray répond à une question de Mme Gwendoline Nydegger lors du dernier conseil au sujet du point 72.35. Elle voulait savoir quelles étaient les charges que le canton avaient reprises à sa charge à partir de cette année au sujet des assurances sociales suite à la bascule des deux points. M. Ray informe qu'une diminution de Frs 40'000.00/an des coûts de notre commune concernant les AAS (agences d'assurances sociales) car cette charge a été entièrement reprise par le canton dès 2022.

Les sept amendements ayant été acceptés et la parole n'étant plus demandée, **le Président** passe donc au vote concernant le budget 2022.

Le Préavis municipal N° 22/2021 est approuvé à l'unanimité tel qu'amendé (44 oui, 0 non et 0 abstention)

8. Préavis municipal No 23/2021 : Compétence à accorder à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant la législature 2021-2026.

M. Nicolas Ray tient à s'excuser auprès de ses collègues municipaux, des membres des commissions, du Président du Conseil communal ainsi que de ses membres pour ses propos tenus lors de la séance du 27 septembre 2021 (*cf. discussions entre MM Weber, Voutat, Hermann et Ray au point 10 « Préavis municipal n° 16/2021 - Compétences financières à accorder à la Municipalité durant la législature 2021-2026 »*).

Pour rappel, à la suite de la demande de Monsieur Didier Hermann, au nom de la commission des finances, qui lui avait demandé de lui confirmer que cette manière de faire était légale, il avait en toute bonne foi, confirmé que c'était parfaitement légal.

Pour lui ça l'était étant donné qu'au moins ¼ des communes du district de Nyon procèdent et procéderont encore de la sorte, simplement parce que la Préfecture ne vérifie pas les préavis et que ça « passe tout droit ». Pour nous, cela n'a pas « passé tout droit » car la Municipalité a été dénoncée à la Préfecture qui a lu nos préavis et qui a dit que nous n'avions pas le droit.

C'est la raison pour laquelle dans ce nouveau préavis, seule persiste la partie des « dépenses extraordinaires » concernant le droit d'engager des dépenses non prévues lorsqu'il y a une situation urgente et qu'il n'y a pas le temps de convoquer une séance du Conseil communal. La Municipalité doit ensuite présenter au Conseil communal un préavis pour demander l'argent.

M. Nicolas Ray réitère donc ses excuses à l'assemblée pour cette erreur.

M. Didier Hermann pour la commission des finances, informe qu'après en avoir pris connaissance, l'avoir examiné et débattu en commission propose au Conseil communal à l'unanimité :

- 1) D'adopter le préavis municipal No 23/2021 relatif à la compétence à accorder à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant la législature 2021-2026 ;
- 2) D'accorder à la Municipalité la compétence d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles à hauteur de CHF 50'000.00 par cas durant la législature 2016-2021.
- 3) Ce préavis annule et remplace le préavis 16/2021, dont une partie ne répond pas au cadre légal.

Le Président ouvre la discussion.

Suite à la remarque de **M. Jean-Pierre Vuille** au sujet de la lecture du point 2, M. Didier Hermann confirme qu'il s'agit bien de la législature 2021-2026 et non pas 2016-2021 comme lu. La commission des finances propose donc un amendement pour rectifier cette erreur. La Municipalité ne s'y opposant pas, le Président passe au vote de cet amendement

→ Amendement accepté à l'unanimité avec 44 oui, 0 non et 0 abstention.

La parole n'étant plus demandée, le **Président** passe donc au vote.

Le préavis 23/2021 tel qu'amendé est approuvé à la majorité (42 oui, 2 non et 0 abstention)

9. Préavis municipal No 24/2021 : Demande d'un contrat de parc entre la Commune et l'Association Parc naturel régional Jura Vaudois.

M. Christian Dugon remercie M. Paolo Degiorgi, directeur du Parc, pour sa précieuse aide à la rédaction de cette charte qui servira de feuille de route au Parc et qui a été validée par l'assemblée générale de l'association. Elle inclut des contrats de parc, outil juridique qui lie séparément chaque commune territoriale au Parc. Le Canton de Vaud déposera la charte 2023-2032 à l'Office fédéral de l'environnement et, si tout se passe bien, elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023 et accompagnera la région vers plus de durabilité.

M. Christophe Rossier, pour la commission ad'hoc, apporte une petite précision au sujet de l'intitulé de ce préavis, il s'agit bien d'une demande de renouvellement. Il ajoute que M. Degiorgi, directeur du Parc, avait souligné en séance de commission qu'il était important de renouveler ce contrat car au vu de l'importance du territoire de notre commune, si ce renouvellement devait être refusé, le Parc aurait un énorme « trou » et ce ne serait plus viable.

Il informe donc de la conclusion de la commission ad'hoc : après avoir pris connaissance du préavis municipal 24/2021 et en avoir débattu, a conclu à son acceptation tel que proposé.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il passe donc au vote du préavis 24/2021.

Le préavis 24/2021 est accepté à la majorité (43 oui, 0 non et 1 abstention)

10. Préavis municipal No 25/2021 : Demande de crédit de CHF 20'000.00 TTC pour le remplacement de l'infrastructure téléphonique.

Pas de complément d'information apporté par la Municipalité.

Deux commissions se sont prononcées sur ce préavis, la Commission ad'hoc et la Commission des finances.

M. Didier Hermann, pour la commission des finances informe, qu'après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné et débattu en commission, la Commission propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal 25/2021 tel que présenté par la Municipalité, soit :

- 1) D'adopter le préavis n° 25/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 20'000.00 TTC pour le remplacement de l'infrastructure téléphonique.
- 2) De financer ce dernier par la trésorerie ;
- 3) D'amortir cet objet sur 5 ans.

M. Flavio Boscardin, pour la commission ad'hoc informe qu'après avoir pris connaissance du préavis municipal 25/2021 et en avoir débattu, a conclu à son acceptation tel que proposé.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il passe donc au vote.

Le préavis 25/2021 est accepté à l'unanimité (44 oui, 0 non et 0 abstention)

11. Divers et propositions individuelles

Motion de M. Michel Augsburger :

M. Michel Augsburger prend la parole et informe que le but de sa motion est de proposer une réduction de la durée de l'exercice des membres des commissions permanentes (finance, gestion, urbanisme et recours en matière d'impôts) de 5 ans à 1 an renouvelable annuellement pendant la durée de la législature.

Il estime en effet qu'il est passablement compliqué en début de législature de se rendre compte du travail réel que représente un tel mandat. Cette proposition laisserait la possibilité aux membres des commissions de quitter cette dernière si le travail devait s'avérer une trop grosse charge pour eux. A l'inverse, un membre du conseil se rendant compte qu'un sujet l'intéresse et qui serait motivé à intégrer une commission permanente pourrait le faire en « cours de route » pour remplacer par exemple un membre qui désirerait quitter la commission. On pourrait également imaginer une éventuelle rotation de la présidence afin d'enrichir la vision globale et de maintenir la motivation des membres.

Lors de son travail d'établissement de cette motion, un membre a suggéré à M. Michel Augsburger d'élargir le champ de sa motion aux associations et organismes intercommunaux tels que APEC, AISGE, RAT, CICR, ORPCI et Conseil régional / intercommunal... pour les mêmes raisons. Si l'assemblée l'autorise à modifier sa motion dans ce sens, il souhaite le faire.

Le Président confirme qu'étant donné que cela concerne les compétences du Conseil communal, la motion est recevable et peut donc être débattue. Il ouvre donc la discussion.

M. Pascal Voutat est d'accord avec le 90% de ce qui est présenté. Cependant, il y a des commissions telles que les finances qui demandent énormément de travail. Ces commissions-là nécessitent un suivi et il pense que si une durée de 5 ans est établie, c'est justement pour pouvoir assurer ce suivi. Il craint des pertes d'informations en cours de route, une démotivation par manque de suivi et une trop grande rotation des membres. Idem pour les commissions intercommunales.

M. Voutat prend pour exemple l'APEC, dont il fait partie. Il suit depuis quatre années le projet de la future STEP et c'est déjà bien compliqué avec les mêmes personnes. Il lui semblerait que le départ ou l'arrivée d'un membre en cours de route déstabiliserait la commission. De plus, lorsqu'on est élu membre d'une commission, il n'est pas non plus enchaîné à la commission.

M. Didier Hermann partage l'avis de M. Voutat. Lui-même après six années à la commission des finances demande encore des choses à la boursière car la comptabilité d'une commune n'est pas la même que celle d'une entreprise. Il pense qu'il ne serait pas aisé de gérer des changements possiblement fréquents, l'arrivée et le départ de nouveaux membres.

M. Michel Augsburger précise que le but n'est surtout pas de pousser les gens au changement mais bien de leur laisser la possibilité de le faire s'ils ne se sentent pas capables ou à l'aise dans cette fonction ou encore s'ils se rendent compte qu'ils n'ont pas le temps nécessaire à consacrer à la commission pour laquelle ils ont été élu. Il n'est pas non plus question de renouveler toute la commission mais bien de créer des discussions en cas de volonté de départ afin de remplacer le membre démissionnaire.

M. Philippe Esseiva est d'accord avec Messieurs Hermann et Voutat. La loi actuelle permet déjà une certaine latitude pour échanger des rôles au sein d'une commission au cours d'une législature. Il est également permis de démissionner si vraiment cela s'avère nécessaire. Il pense qu'une réélection annuelle des commissions permanentes et des associations intercommunales entraînera inévitablement de nombreuses votations qui nécessiteront forcément la création d'une séance du conseil communal exprès pour cela.

M. Christophe Rossier rejoint les dires de M. Voutat et Hermann. Pour lui cinq ans, cela peut paraître long mais c'est au contraire court pour asseoir une législature.

M. François Esselborn se demande s'il est acceptable de faire publier une motion qui a été distribuée aux conseillers communaux et de la modifier entre-temps au dernier moment.

Le Président confirme que tant que la motion n'est pas votée, elle peut être modifiée pour autant qu'elle soit présentée par écrit au bureau du conseil, ce qui a été fait.

La parole n'étant plus demandée, le **Président** passe au vote pour déterminer si la motion doit être envoyée à la Municipalité ou archivée.

➔ Motion rejetée par la majorité avec 4 oui, 32 non et 8 abstentions et sera donc classée.

Autres divers :

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley constate que lorsqu'il y a de la neige et que le chasse-neige doit passer dans la rue du Village, les petits poteaux destinés à délimiter le trottoir sont enlevés. C'est pourtant à ce moment-là qu'ils sont importants car la rue est rendue encore plus dangereuse par la présence de glace et cet aménagement est une réelle référence pour les piétons. Cela encouragerait presque les parents à amener leurs enfants à l'école en voiture, pour leur propre protection.

M. Christian Dugon confirme que la personne en charge du déneigement a besoin qu'on enlève momentanément ces poteaux pour pouvoir déneiger correctement la route. Bien consciente que ce n'est pas idéal, la Municipalité est toujours preneuse de solutions qui lui seraient proposées. Il doute cependant fortement qu'amener les enfants en voiture soit une bonne solution car cela augmenterait encore le risque d'accident. Il transmettra cependant cette information au chef de service compétent qui étudiera la question.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley propose de mettre des grands poteaux orange au lieu des petits afin qu'ils soient vus tant par le déneigeur que par les enfants/piétons. Elle précise encore que sa demande est urgente et qu'elle aimerait bien qu'un changement soit opéré rapidement.

Une conseillère demande d'intervenir auprès des parents pour leur réexpliquer que la Rue du Village n'est pas une rue destinée à déposer les enfants en voiture devant l'école. Cela perturbe le trafic et empêche les gens qui ont une légitimité à utiliser cette rue de le faire sereinement (clients de la boulangerie par exemple). Serait-il possible de faire intervenir la police de proximité pour faire des contrôles réguliers.

En effet de nombreux parents empruntent avec leur véhicule le petit chemin privé (devant la boulangerie), font des manœuvres, endommagent la bordure (sans s'annoncer) et utilisent la place de parking du nouveau propriétaire. Ce dernier ne va pas se laisser faire et ne va pas hésiter à faire appel à la police.

Mme la Syndique confirme que cela fait des années que la commune a des problèmes avec les parents qui déposent leurs enfants dans la rue du Village. Pour pallier à ce problème, la Municipalité a créé une place « dépose-minute » dans le grand parking (sur l'ancienne place du bus) et informe les parents à chaque rentrée scolaire. La Commune peut faire

intervenir la police sur le domaine public, ce qu'elle fera mais ne peut pas intervenir sur le domaine privé.

Un conseiller constate que le problème de la rue du Village est récurrent notamment pour les commerçants dont les clients ne trouvent pas de place de parking à proximité.

Mme la Syndique affirme que le problème est connu, un projet de mettre toute la Rue du Village en zone bleue 30/60 minutes est étudié. Des discussions sont en cours avec le propriétaire du terrain à côté de la crèche pour faire un petit cheminement en direction du grand parking du CCS qui est tout de même destiné à être utilisé.

Il demande également s'il serait possible de mettre une barrière au bord de la route au-dessus du Relai des Mômes car des enfants jouent souvent. Il demande aussi si le terrain à côté pourrait être destiné à l'AISGE.

Mme la Syndique confirme qu'elle a bien eu une demande en ce sens de l'AISGE pour le terrain en question. A l'époque, il était prévu de construire des immeubles locatifs mais force est de constater que la Commune n'aura vraisemblablement pas les moyens de le faire. Le projet actuel est de privatiser ce lieu pour l'AISGE et de faire une petite place de jeu accessible à l'AISGE mais également à toute la population. Lorsque ce sera le cas, des barrières, voire des grillages, seront installés.

Un conseiller demande à la Municipalité jusqu'où allait la compétence communale pour des autorisations de constructions au niveau des routes. Il y a eu de nouvelles constructions au Chemin des Morettes et l'un des propriétaires a fait construire une grosse bordure en béton le long du chemin des Morettes. Cette bordure, haute d'une vingtaine de centimètres a été mise en place par le propriétaire par souci de préserver son terrain lors de grosses pluies car des inondations ont déjà eu lieu. Ce chemin a vu ses habitants considérablement augmenter au fil du temps et cela induit beaucoup de passage (aller-retour à la déchetterie, livraisons, etc...). Avec cette bordure, il est devenu impossible de croiser en voiture et il se demande comment font les gros véhicules pour circuler. Le chasse-neige est dans l'impossibilité de déneiger correctement ce tronçon ce qui le rend dangereux. Le camion poubelle et les camions venant par exemple livrer des pellets sont également régulièrement en difficulté.

Il confirme emprunter régulièrement le chemin des Morettes et il pensait que ce genre de chose, telles qu'on en trouve dans les grandes villes, était autorisée. Pour lui, effectivement, de tels aménagements n'ont pas leur place dans un village ou dans une zone de villas.

M. Christian Dugon va se renseigner avec le service compétent pour voir ce que la Municipalité pourrait faire s'il y a vraiment une gêne.

Mme la Syndique informe que cette construction a été autorisée notamment pour ralentir le trafic, suite à des plaintes reçues à ce sujet. Effectivement, cela n'est pas idéal et elle s'engage à rendre attentif le service concerné quant à l'utilisation de ce type d'aménagements dans le futur.

12. Annonce de préavis futurs

Mme la Syndique annonce qu'un préavis sur les stores du CCS, dont beaucoup ne fonctionnent plus, sera présenté.

Le deuxième préavis concernera vraisemblablement la sécurité informatique, c'est au goût du jour et toutes les communes s'y mettent.

Il y aura également peut-être un préavis pour un crédit d'étude pour le PECC (plan énergie et climat communal).

Le Président clôt la séance en remerciant la présence de chacune et de chacun à ce Conseil et en souhaitant aux personnes présentes d'excellentes fêtes de fin d'année.

Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée :

La séance est levée à 21h50

Le Président
Christophe PATARIN

La Scrutatrice
Eliane BADAN

La Secrétaire
Nathalie GAY